

**NOTE DE PRESENTATION
DES COMPTES
ADMINISTRATIFS**

2022

Budget Principal et Budget Annexe

LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

EXERCICE 2022

Les comptes administratifs retracent le cycle annuel budgétaire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants les comptes administratifs doivent être accompagnés d'une note explicative de synthèse permettant à tous les membres de l'assemblée de disposer d'éléments d'informations suffisants pour pouvoir se prononcer sur les comptes administratifs.

A cet effet, il est joint aux comptes administratifs 2022 la présente note détaillant les développements et explications nécessaires pour éclairer le Conseil Municipal, sur les dépenses et recettes de l'exercice écoulé.

De la comptabilité communale découle l'intervention de deux instances : le Maire (l'Ordonnateur) et le Trésorier (le Comptable). Chacun retrace les exécutions budgétaires de l'année dans sa propre comptabilité, en fin d'exercice le Maire établit les Comptes Administratifs et le Trésorier établit les Comptes de Gestion, les présentations diffèrent mais les résultats doivent être rigoureusement identiques.

Les résultats des Comptes de Gestion transmis par Monsieur le Trésorier via le portail de la gestion publique sont en parfaite concordance avec nos Comptes Administratifs,

Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer sur les Comptes Administratifs du budget principal et du budget annexe.

La présentation des Comptes Administratifs doit principalement permettre :

- de rapprocher les prévisions des réalisations.
- d'analyser les principales masses budgétaires des deux sections.

A Mazamet, depuis 2004 la présentation des comptes administratifs constitue la 1^{ère} étape du Débat d'Orientation Budgétaire.

LE BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du BUDGET

Le compte administratif intègre à la fois le paiement de 6 102 factures et 1 022 titres de recette émis pendant l'exercice 2022.

Ces résultats prennent en compte les « restes à réaliser » en dépense et en recette d'investissement et le rattachement à l'exercice des charges de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	Résultat 2021	Réalisés 2022		Résultat 2022
Recettes	2 584 107,45 €	11 469 725,93 €		
Dépenses		10 263 287,07 €		
SOLDE D'EXECUTION	2 584 107,45 €	1 206 438,86 €		3 790 546,31 €

INVESTISSEMENT	Résultat 2021	Réalisés 2022	Reports	Besoin de Financement 2022
Recettes	167 980,83 €	4 668 495,51 €	552 229,20 €	
Dépenses		5 088 657,73 €	2 371 937,59 €	
SOLDE D'EXECUTION	167 980,83 €	- 420 162,22 €	- 1 819 708,39 €	- 2 071 889,78 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2022				1 718 656,53 €

Après affectation du besoin de financement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2018 = 2 680 516,22 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2019 = 3 167 301,30 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2020 = 2 631 783,31 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2021 = 2 584 107,45 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2022 = 1 718 656,53 €

En 2022, ponction et utilisation de l'excédent cumulé pour financer les investissements à hauteur d'une somme de 865 450,92 €

Afin d'alléger la lecture du compte administratif, tous les chiffres ci-après sont arrondis à l'euro.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES



FONCTIONNEMENT

LES CHARGES		2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Charges à caractère général	Chapitre 011	2 395 671 €	2 532 538 €	2 548 480 €	2 856 962 €	308 482 €
Charges de personnel	Chapitre 012	5 368 175 €	5 276 060 €	5 455 684 €	5 873 060 €	417 376 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	0 €	151 €	0 €	0 €	0 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	713 179 €	714 468 €	840 433 €	756 294 €	-84 138 €
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		8 477 025 €	8 523 217 €	8 844 597 €	9 486 317 €	641 720 €
Charges financières	Chapitre 66	99 908 €	88 307 €	74 968 €	66 086 €	-8 882 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	1 761 €	1 102 €	847 €	2 106 €	1 260 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 578 694 €	8 612 625 €	8 920 412 €	9 554 509 €	634 098 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	609 898 €	1 164 310 €	546 192 €	708 778 €	162 586 €
TOTAL		9 188 592 €	9 776 935 €	9 466 603 €	10 263 287 €	796 684 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 9 486 317 € soit + 641 720 € par rapport à 2021, c'est la plus forte augmentation jamais enregistrée de ces 20 dernières années.

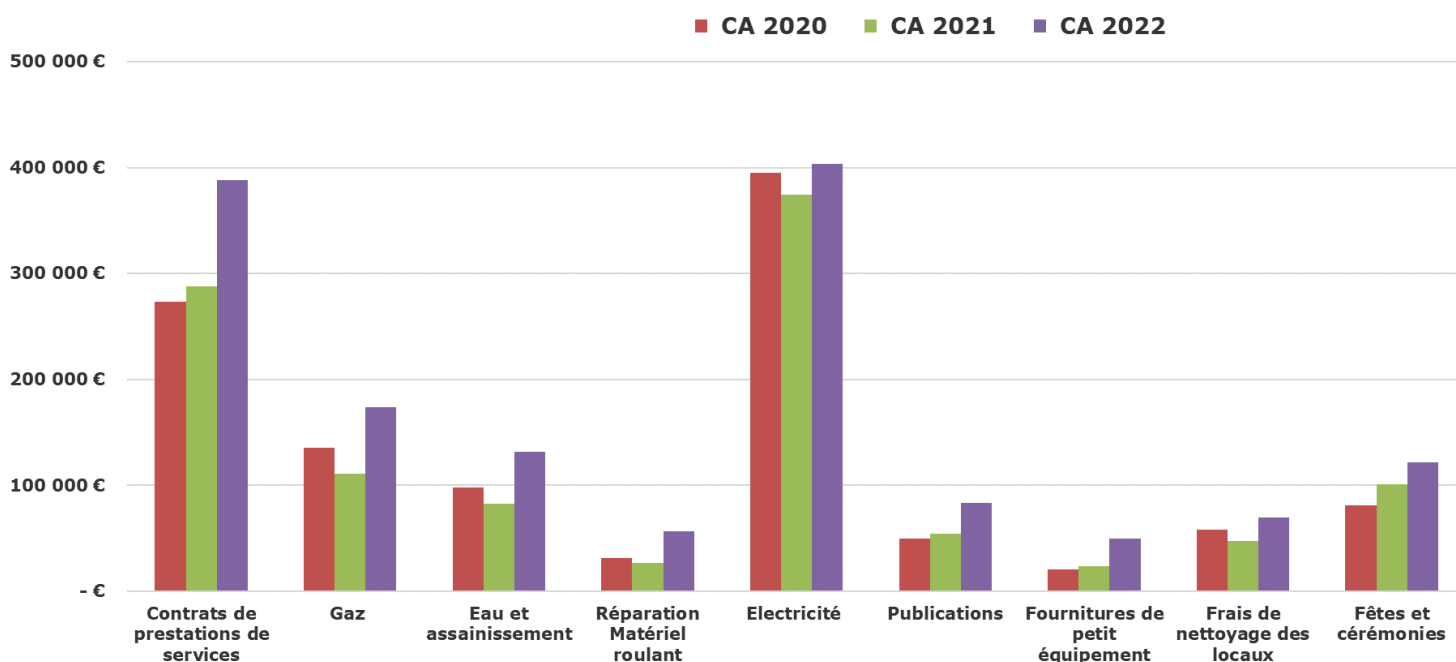
Les dépenses réelles de Fonctionnement :

2 856 962 € Le chapitre 011 « Charges à caractère général » sont encore cette année en augmentation de + 308 482 € (+ 15 942€ en 2021, + 136 867€ en 2020 et + 109 935 € en 2019). Les principales variations constatées sont les suivantes :

- En évolution :

Contrats de prestations de services + 100 249 €
Gaz + 62 656 €
Eau et assainissement + 48 269 €
Réparation Matériel roulant + 29 702 €
Electricité + 28 841 €
Publications + 28 796 €
Fournitures de petit équipement + 26 123 €
Frais de nettoyage des locaux + 22 063 €
Fêtes et cérémonies + 20 218 €

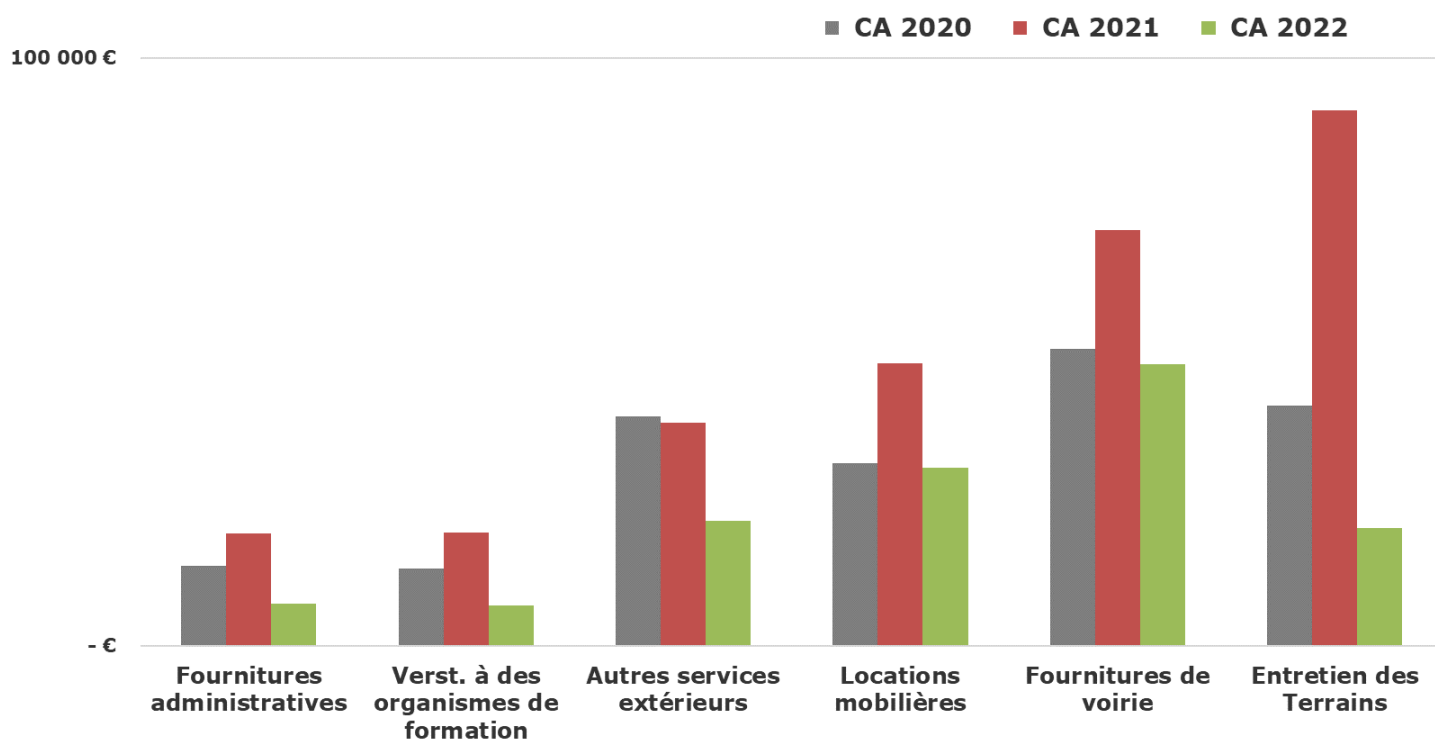
011 DEPENSES EN HAUSSE



- En diminution :

Fournitures administratives -11 845,47 €
Versement à des organismes de formation -12 434,10 €
Autres services extérieurs -16 633,50 €
Locations mobilières -17 753,85 €
Fournitures de voirie -22 786,97 €
Entretien des Terrains -71 136,33 €

011 DEPENSES EN BAISSSE



Ce chapitre représente 30% des dépenses réelles.

5 873 060 € Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de + 417 376 € (+ 179 625€ en 2021). Ce chiffre tient compte :

- du Glissement Vieillesse Technicité, (coût des avancements et promotions des agents)
- des hausses successives du SMIC en 2022, (du 31 décembre 2021 au 1er janvier 2023, l'augmentation cumulée du SMIC est de + 7,5%).
- de 9 départs en retraite étalés sur l'exercice 2022 (de mars à décembre),
- de 9 agents placés en disponibilité,
- de 13 agents placés sur leur demande à temps partiel,
- du recrutement d'agents contractuels.

Ce chapitre représente 61% des dépenses réelles.

756 294 € Le chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante » se décompose de la façon suivante :

- **56 %** de subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé soit **422 607 €**, dont la fin du reversement des subventions pour les personnes ayant participé au fonctionnement du centre de vaccination **12 135 €**,
- **21 %** d'indemnités et remboursements de frais versés aux élus **158 997 €**,
- **11 %** de subventions de fonctionnement attribuées aux organismes publics et de contributions obligatoires soit **81 691 €** (la subvention au CCAS **20 000 €**, la contribution au GIP groupement d'intérêt public « ma santé ma région » pour **14 292 €**, les participations versées aux écoles privées pour **37 419 €**, la contribution aux charges d'exploitation relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques versée au SDET pour **2 000 €**),
- **12%** dédiés à la gestion du Centre social de la Lauze (**93 000 €** versés à la MJC pour la gestion du centre social).

Ce chapitre représente 8% des dépenses réelles.

2 106 € Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : Il s'agit de divers remboursements ou annulations de recettes concernant les exercices antérieurs (remboursements cantine, études, annulation avant refacturation suite erreur de tiers ou de pointage ...).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

LES PRODUITS		2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Atténuations de charges	Chapitre 013	134 415 €	72 489 €	78 094 €	117 410 €	39 316 €
Produit des services, du domaine	Chapitre 70	531 561 €	523 313 €	572 343 €	585 592 €	13 249 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	7 132 266 €	6 981 774 €	7 337 660 €	7 651 014 €	313 354 €
Dotations et participations	Chapitre 74	2 722 441 €	2 742 648 €	2 707 568 €	2 731 229 €	23 661 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	90 443 €	84 539 €	116 796 €	169 198 €	52 402 €
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		10 611 126 €	10 404 763 €	10 812 461 €	11 254 442 €	441 981 €
Produits financiers	Chapitre 76	35 €	7 €	59 €	32 €	-27 €
Produits des cessions	Article 775	12 800 €	355 332 €	20 000 €	120 652 €	100 652 €
Produits exceptionnels	Chapitre 77	23 994 €	28 619 €	20 028 €	45 468 €	25 440 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 647 955 €	10 788 721 €	10 852 547 €	11 420 593 €	568 046 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	159 492 €	297 374 €	63 360 €	49 132 €	-14 228 €
TOTAL		10 807 447 €	11 086 095 €	10 915 907 €	11 469 726 €	553 819 €

Le total des recettes de gestion des services s'élève à 11 254 442 € soit + 441 981 € par rapport à 2021.

Les recettes réelles de Fonctionnement

117 410 € Le chapitre 013 « Atténuations de charges » retrace les remboursements par l'assurance des salaires d'agents en accident de travail, les remboursements par le Centre de Gestion du salaire des agents en situation de décharge syndicale et la prise en charge d'une partie des salaires des agents recrutés en Parcours Emploi Compétence (PEC).
Figure également à ce chapitre, une somme de 6 474 € au titre du remboursement par la CACM du salaire de l'architecte chargé de l'instruction du dossier des aires couvertes (salaire de C. DAURE).

Le chapitre 013 représente 1% des recettes réelles.

585 592 € Le chapitre 70 « Produits des services » regroupe :

- Les ventes de concessions dans les cimetières, l'encaissement de redevances d'occupation du domaine public (GRDF, ENEDIS, la chaufferie bois SCUM et les opérateurs téléphoniques SFR, ORANGE et FREE) et les recettes de mise en fourrière,
- Le solde du remboursement par l'ARS des frais de fonctionnement du centre de vaccination du palais des congrès pour **71 269 €**.
- Les recettes des services (produits du Musée, inscription au Trail de la Passerelle), participation des familles aux 2 Centres Multi Accueil, à la restauration scolaire et le produit de la régie publicitaire,
- Les locations autre qu'immeubles : balayeuse louée à la Ville d'Aussillon,
- Les ventes de plaques de rue et de sacs poubelles,
- Le remboursement par la CACM de l'instruction des droits du sol pour **83 185 €**,
- Le remboursement de frais (MJD, prestations de ménage par le personnel municipal, du reversement de la Taxe Foncière par les locataires de la Ville...).

Le chapitre 70 représente 5 % des recettes réelles.

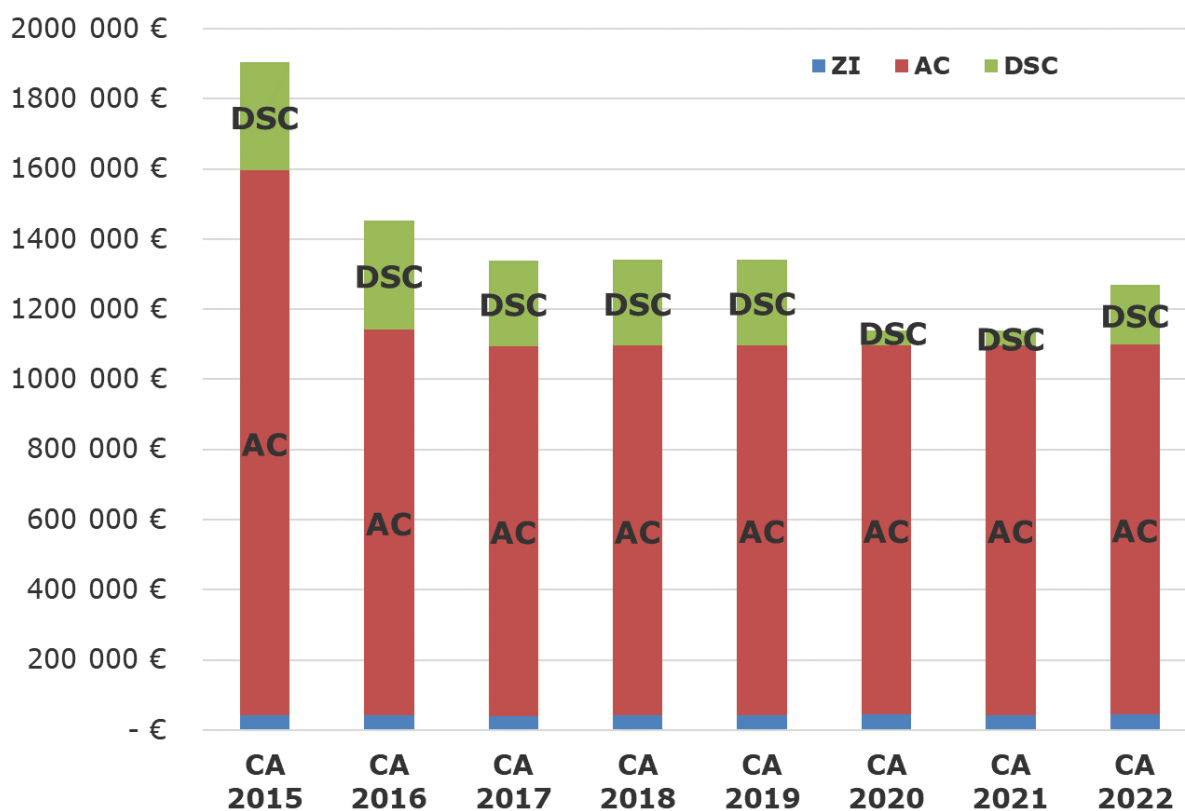
7 651 014 € le chapitre 73 « Impôts et Taxes » il comprend :

Les contributions directes (impôts) 5 495 832 € (dont rôle supplémentaire.) représentent 72% des recettes du chapitre. Pour mémoire la revalorisation appliquée aux bases fiscales en 2022 a été de + 3,4 %.

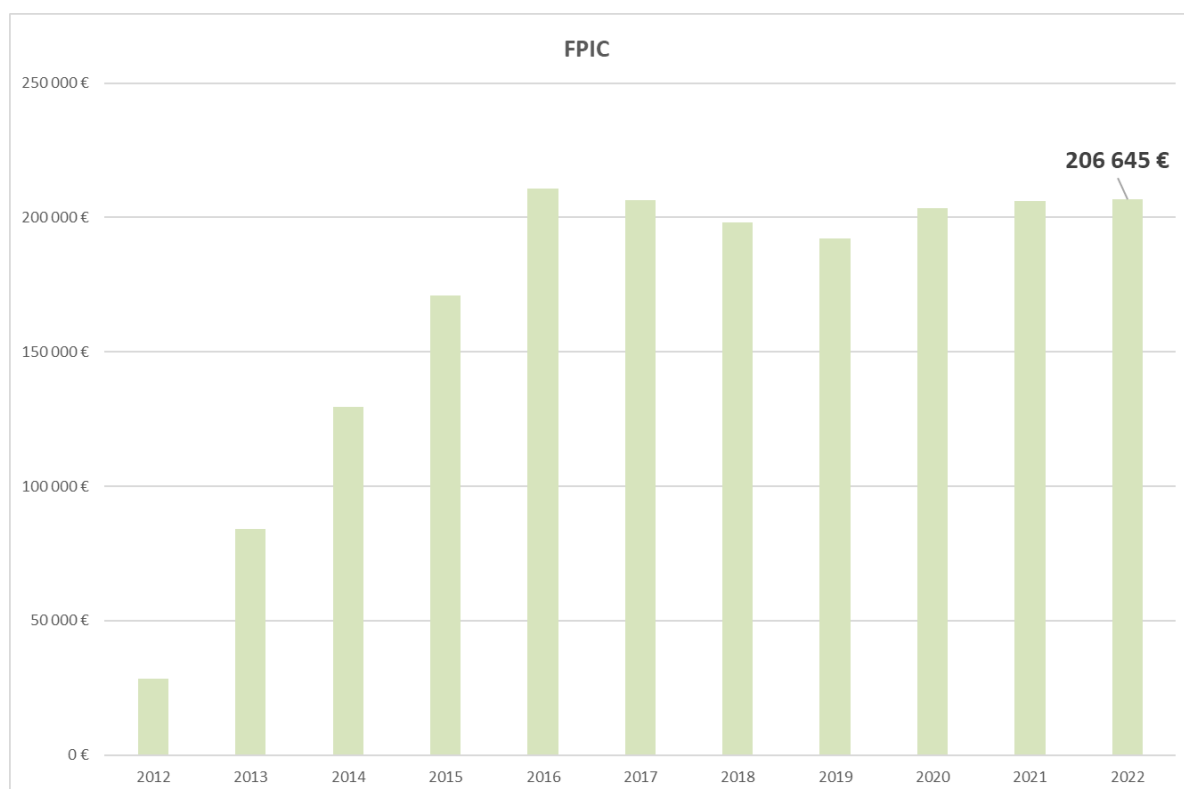
Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération représentent 17% des recettes du chapitre avec un total perçu de 1 269 912 €.

Ces dotations sont composées :

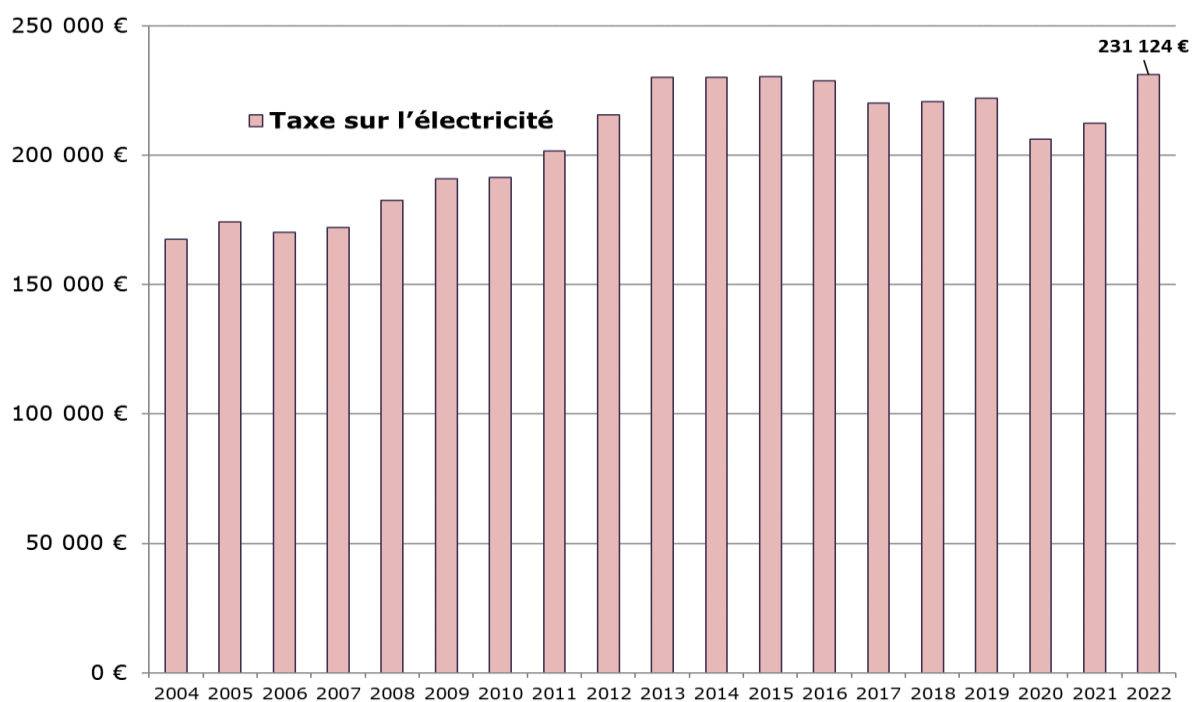
- de l'Attribution de Compensation pour 1 054 427 €. Montant non indexé et invariable tant qu'il n'y a pas de nouveaux transferts,
- de la Dotation (facultative) de Solidarité Communautaire (DSC) pour 170 367 € (42 944 € en 20212),
- du reversement des frais pour l'entretien des zones industrielles et artisanales d'un montant de 45 118 €.



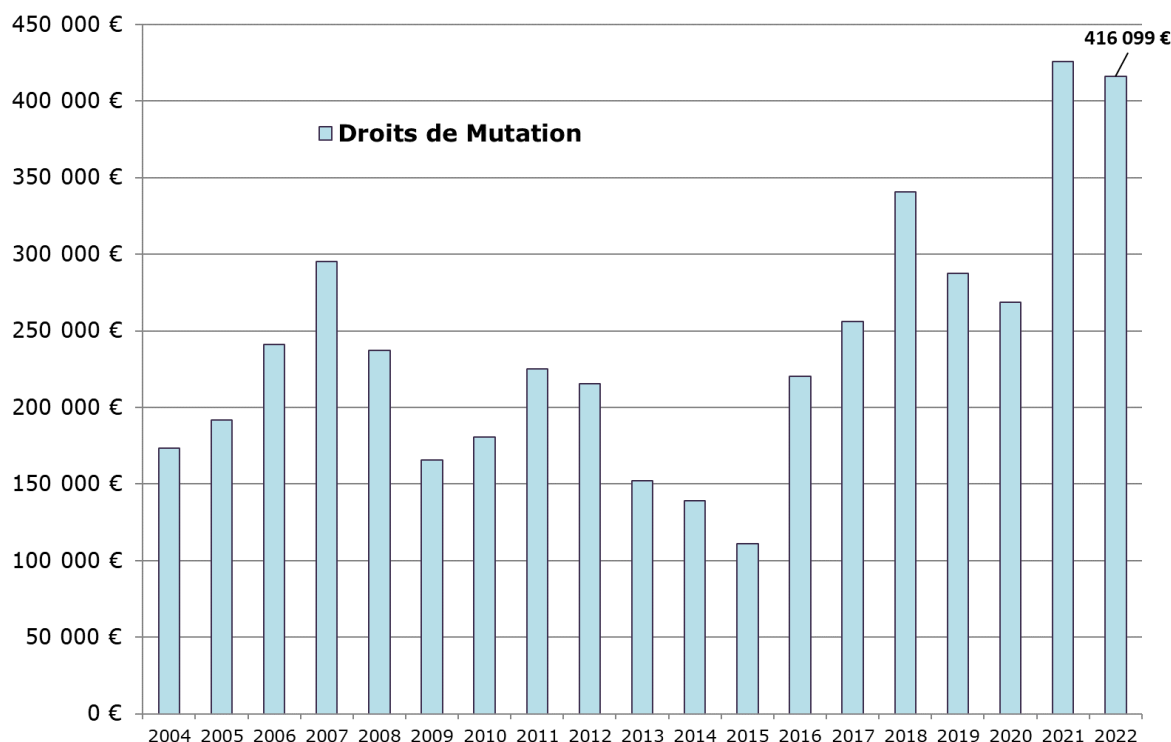
Le FPIC Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales a été encaissé à hauteur de 206 645 €.



Le produit perçu de la Taxe Commune sur la Consommation Finale d'Electricité (article 7351) d'un montant de 231 124 € (212 456 € en 2021).



Le produit de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations 416 099 € (425 725 € en 2021).



Le chapitre 73 représente 67 % des recettes réelles.

2 731 229 € Le chapitre 74 « Dotations et Participations » est principalement composé de :

- 76% de dotations de l'Etat soit 2 068 431 € : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 1 382 875 €, la Dotation de Solidarité Urbaine DSU pour 443 238 € et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 242 218 €,
- 13% de participations issues de la CAF (363 868 €) pour la gestion des Centres Multi-Accueil de la Lauze et de Jeanne MAZEL,
- 8 % des compensations de l'Etat (205 988 €) au titre des Taxes Foncières,
- 3% de participations diverses (92 942 €) notamment 17 809€ de FCTVA, 20 200 € au titre du fonds de compensation du supplément familial et 23 210 € versés pour la délivrance des titres sécurisés.

Le chapitre 74 représente 24 % des recettes réelles.

169 198 € Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » enregistre principalement les loyers facturés aux différents locataires des installations municipales qui représentent à eux seuls un total de 150 749 €.

Le chapitre 75 représente 1,5 % des recettes réelles.

32 € Le chapitre 76 « Produits financiers » correspond aux intérêts des parts sociales détenues par la Ville (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole).

166 120 € Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre :

Les produits des cessions pour un total de 120 652 €.

Cessions d'immeuble terrains, reprise de véhicules et de matériels.

Les montants des mandats annulés des exercices antérieurs pour 2 652 € (remboursement de factures d'électricité et de cotisations d'assurances).

Les remboursements de sinistres, (litiges ou dégradations) par les assurances de la Ville pour un montant de 42 816 €.

Le chapitre 77 représente 0,4 % des recettes réelles.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Dépenses réelles	3 727 706 €	3 912 325 €	3 140 134 €	5 039 525 €
Subv. d'équipement versées	88 742 €	47 910 €	36 152 €	141 583 €
Travaux et acquisitions	3 197 366 €	3 385 270 €	2 651 689 €	4 450 293 €
Remboursement Caution et Capital de Dette	393 443 €	439 102 €	395 396 €	386 536 €
Remb. trop perçu				
Créance autres Ets (EPF)	24 544 €	23 982 €	23 999 €	50 355 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	23 610 €	16 060 €	2 717 €	10 758 €
Autres fonds (Remb TVA SIVAT)			30 182 €	

2022 UNE ANNÉE DE FORTE RÉALISATION

**Le total des dépenses réelles d'équipement s'élève à 5 039 525 €
dont 4 450 293 € de travaux et acquisitions.**

Les dépenses RÉELLES d'investissement :

Les « dépenses d'équipement » pour un montant global de **4 591 876 €** :

141 583 € de subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé :

- 1 subvention au titre des travaux de rénovation du temple vieux pour 80 000€.
- 31 subventions façades pour un montant de 43 940 €.
- 3 subventions pour l'harmonisation du mobilier des cafetiers, restaurateurs et autres commerces pour 14 168 €.
- 6 subventions pour l'installation d'alarme pour 2 761 €,
- 1 subvention travaux de réfection de trottoir pour 450 €.
- 1 subvention pour l'installation d'un système de vidéosurveillance pour 264 €.

et 4 450 293 € d'opérations de travaux et acquisitions :

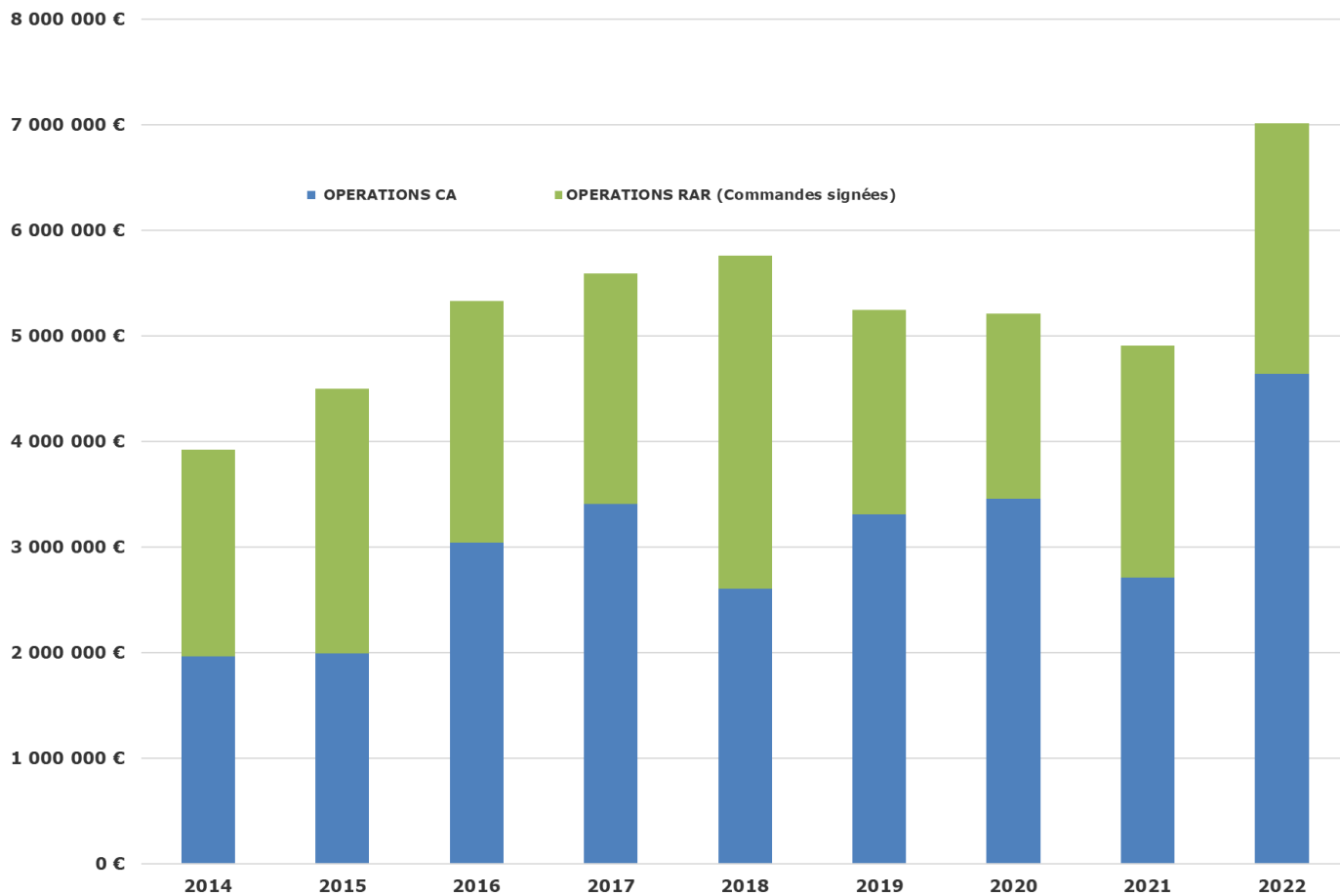
Opérations	2022	
204- Subventions d'équipement versées	141 583 €	
27- Achat via l'EPF	50 355 €	
362- Voirie et réseaux	1 440 499 €	4 450 293 €
320- Patrimoine bâti général	879 093 €	
361- Démolition, réhabilitation du cadre urbain	563 447 €	
372- Tourisme et commerce	452 838 €	
303- Véhicules, engins	233 766 €	
310- Bâtiments scolaires	226 474 €	
360- Acquisitions foncières	186 019 €	
364- Eclairage public	154 127 €	
301- Logiciels, informatique et matériel de bureaux	88 150 €	
322- Patrimoine culturel	75 085 €	
302- Outillage, matériel d'équipement des services	63 878 €	
330- Etudes et diagnostics	56 071 €	
321- Installations sportives	30 847 €	

OPERATIONS CA	4 642 231,63 €
----------------------	-----------------------

OPERATIONS RAR (Commandes signées)	2 371 937,59 €
---	-----------------------



CA + RAR	7 014 169,22 €
-----------------	-----------------------



OPERATIONS 2014 - 2022



Avec plus de 4,5 M€ de travaux, l'exercice 2022 est l'exercice qui affiche le plus de réalisations depuis 2014.

Etats détaillés des principales réalisations :

DÉTAIL ARRONDI		Commandes signées	Factures payées	
1	362	Voirie et réseaux	886 333 €	1 440 499 €
		Rue Méjanel	432 287 €	9 633 €
		Aire camping car park	1 590 €	563 215 €
		Parking de la RESSE	71 230 €	207 699 €
		Plan enrobé goudronnage	174 967 €	142 464 €
		Plan trottoirs	27 523 €	125 451 €
		Chaussée de la Mathe		49 968 €
		Route des Yes, du Triby		87 180 €
		Place Gambetta	58 242 €	17 713 €
		Pluvial	22 764 €	25 177 €
		Matériel de signalétiques	15 763 €	85 129 €
		Défense incendie Escaunelles		35 376 €
		Mur de soutènement Vénations	2 000 €	37 260 €
		Affaissement voirie la Calmilhe		25 974 €
		.../...		
2	320	Equipement et conservation du patrimoine Bâti général	242 024 €	879 093 €
		Restaurant 3 quai	64 665 €	336 938 €
		AD'AP Eglises de Roquerlan et St Pierre des Plots Labrespy	16 146 €	119 100 €
		AD'AP Eglises des Lombars, St Sauveur et Notre Dame	989 €	104 780 €
		Travaux mission locale	2 751 €	41 112 €
		Extension caméras vidéosurveillance	52 987 €	95 454 €
		Climatisation MSP	36 276 €	- €
		Sas et chauffage entrée Hôtel de Ville		38 382 €
		Travaux CMA J MAZEL et La Lauze	3 158 €	22 823 €
		Chauffage immeuble ALQUIER		46 281 €
	Chauffage MJC		16 374 €	
	.../...			

3	361	Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	580 195 €	563 447 €
		Démolition usine de la Mole à Labrespy	174 458 €	399 457 €
		Démolition pont de Caville	279 039 €	93 707 €
		Révision PLU	111 714 €	18 564 €
		Aménagements Espaces verts urbains et fontaines		13 228 €
		.../...		
4	372	Tourisme Commerces	35 952 €	452 838 €
		Via Ferrata		271 123 €
		Eclairage Passerelle	19 392 €	112 841 €
		Signalétique parcours la Passerelle		47 631 €
		MO plateforme vitrée	16 560 €	4 620 €
		Travaux lavoir les Blancs		7 800 €
	.../...			

Les dépenses financières :

385 266 € de remboursement en capital de la dette.

50 355 € de remboursement à l'Etablissement Public Foncier du Tarn pour :

- L'achat du dépôt rue Galibert PONS (14 071 € par an à partir de 2017 et jusqu'en 2026 inclus).
- L'achat de parcelles aux Garriguetes secteur de la Trille (1 369 € par an à partir de 2018 jusqu'en 2025 inclus et 26 382 € par an de 2022 à 2033 inclus).
- L'achat d'un immeuble angle 9 place Olombel - 1 rue de Juillet (8 534 € par an à partir de 2020 jusqu'en 2031 inclus).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Recettes réelles	3 233 095 €	2 153 857 €	3 316 418 €	3 959 718 €
Subventions	457 201 €	567 100 €	607 074 €	371 068 €
Emprunt	600 000 €	0 €	400 000 €	1 400 000 €
Dotations, Fonds divers (FCTVA, TA ...)	531 785 €	435 437 €	461 599 €	487 199 €
Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 620 499 €	1 132 070 €	1 844 678 €	1 496 980 €
Dépôts et cautionnement	0 €	3 190 €	350 €	4 504 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	23 610 €	16 060 €	2 717 €	10 758 €
Annulation de mandats (Récup TVA 3 quai)				189 208 €

**Le total des recettes réelles d'équipement s'élève à 3 959 718 €
dont 371 068 € de subventions perçues.**

Les recettes REELLES d'investissement de l'exercice :

371 068 € de subventions perçues :

Libellé	Réalisé
ETAT-DETR 2021 Aire de camping-car St Sauveur	75 792,00 €
Amendes de police	59 162,00 €
ETAT-DETR 2021 Renovation Bat. Scolaires et CMA	43 792,00 €
DETR 2022 - Réfection des toitures des écoles maternelles	30 370,00 €
Participation Mission locale	29 392,39 €
ETAT-DETR 2021 Tvx ADAP 2021 - 6°T	24 969,00 €
ETAT-DETR 2022 Tvx ADAP 2022 - 7°T	24 813,00 €
DETR 2021 RDC 3 quai de l'Amette	18 866,00 €
DETR 2021 Chauffage école Labrespy	13 964,00 €
ETAT - DSIL 2020 - Travaux Temple neuf	12 755,00 €
ETAT-DETR 2021 Signalétique parcours Passerelle	11 908,00 €
ETAT-DETR 2021 DECI Hameau Escaunelles	11 140,00 €
ETAT - France Relance - Site internet Ville	10 520,00 €
AVPM	3 625,00 €
TOTAL	371 068,39 €

487 199 € de dotations et Fonds divers :

- 458 883 € de Fonds de Compensation de la T.V.A.
- 28 316 € de Taxe d'aménagement.

OPERATIONS SOUS MANDAT

Les opérations pour compte de tiers d'un montant global de [10 758 €](#) :

En section d'investissement, à la fin de chaque exercice, les dépenses réalisées pour le compte d'un Tiers (article 458 106) doivent être égales aux recettes réalisées à l'encontre de ce même Tiers (article 458 206).

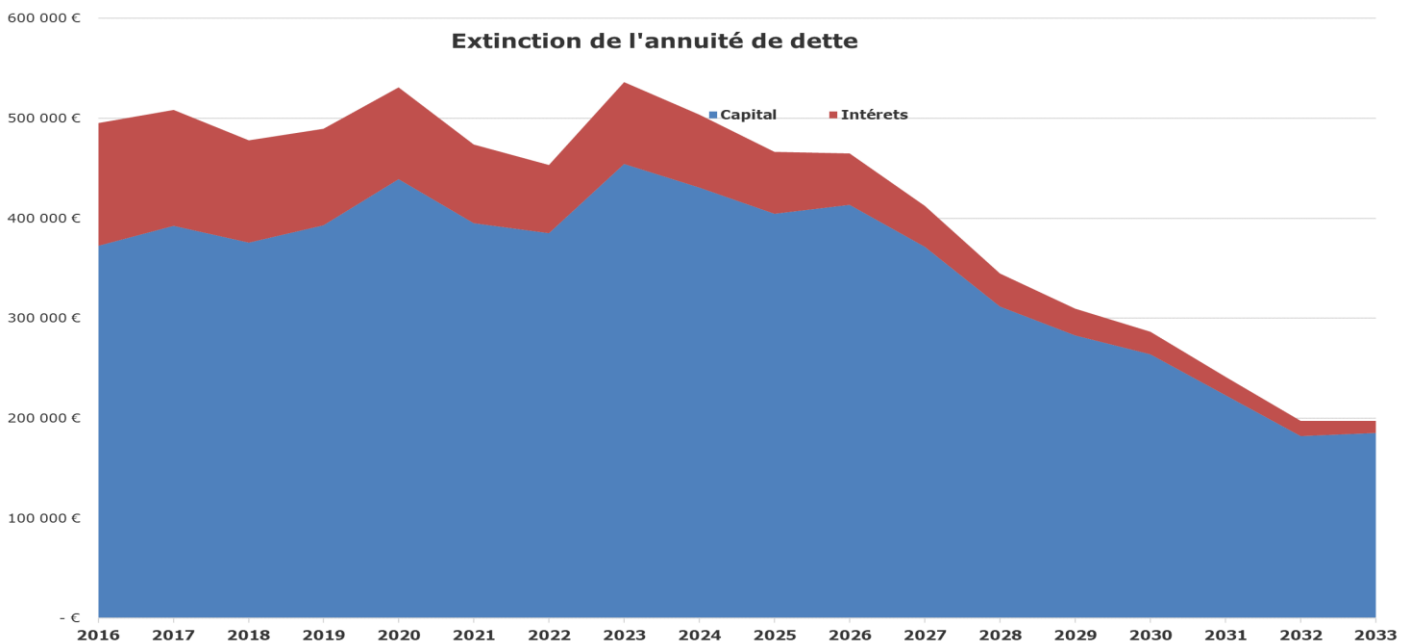
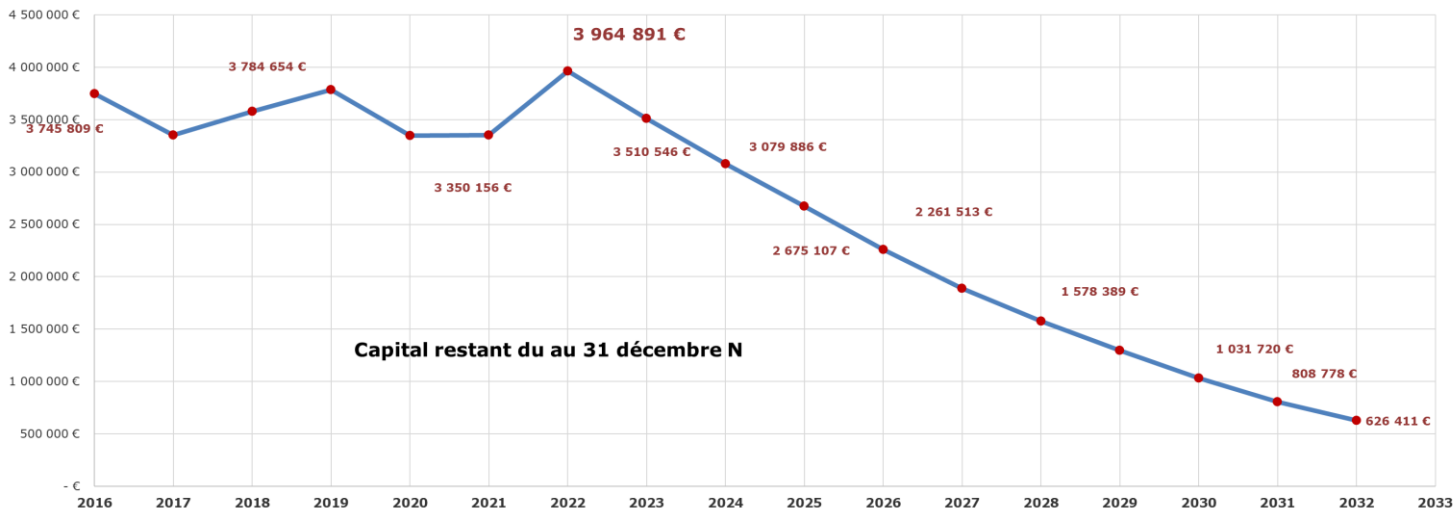
Concrètement, en 2022 il s'agit du paiement des frais d'architecte et des missions de maîtrise d'œuvre de la construction des nouvelles aires couvertes. En effet la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a donné délégation à la Ville pour ces tâches précises, alors que la compétence concernant la construction et la gestion de ces équipements lui a été transférée.

Ces dépenses sont remboursées par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet en vertu des conventions et délibérations en vigueur.

LA DETTE

En 2022, les intérêts des emprunts payés au titre de l'exercice sont de 68 268 €, le capital de la dette remboursé est de 385 266 € soit une annuité de 453 534 € qui représente 45 € par habitant, la moyenne de la strate en 2021 était de 106 € par habitant.

L'encours de dette de la Ville au 31 décembre 2022 est de 3 964 891 € soit 383 € par habitant. L'endettement moyen par habitant pour les villes de la même strate démographique était de 816 € en 2021 (source DGCL).



Les 13 emprunts en cours, sont tous à taux fixes (taux de 0,65% à 4,95%), la Ville de Mazamet n'a pas contracté d'emprunt toxique.

OPERATIONS D'ORDRE

Les travaux en régie : 2 037 € Transfert des dépenses structurantes de Fonctionnement vers la section d'Investissement (augmentation de l'actif).

Travaux en régie	Montant
Construction boites à livres	1 359,20 €
Aménagement cache containers à Hautpoul	112,81 €
Aménagement parking de la Resse	565,24 €
TOTAL	2 037,25 €

La dotation aux amortissements pour 541 030 € : Transfert de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement = autofinancement obligatoire.

Les écritures comptables de cessions : 167 747 € moins-values, plus-values, valeur à l'actif et valeur de cessions. Ces écritures permettent d'afficher les plus ou moins-values et de transférer en section d'investissement les recettes des cessions (soit 120 652 € en 2022).

OPERATIONS D'ORDRE

RECETTES = DEPENSES = NEUTRALITÉ

DEPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	2 037 €	Dotations aux amortissements	541 031 €
Ecritures de cessions	47 095 €	Ecritures de cessions	167 747 €
	49 132 €		708 778 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		659 645 €	

Ecritures de cessions	167 747 €	Ecritures de cessions	47 095 €
Dotations aux amortissements	541 031 €	Travaux en régie	2 037 €
	708 778 €		49 132 €
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-659 645 €	

DEPENSES	757 910 €	RECETTES	757 910 €
-----------------	------------------	-----------------	------------------

OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION TRANSFERT EN INVESTISSEMENT = AUTOFINANCEMENT MINIMUM

LES RESTES A RÉALISER

EQUILIBRE PARFAIT

Les restes à réaliser sont des opérations d'équipement pour lesquelles une commande, un marché ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la dépense ou la recette n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre 2022.

Cette procédure permet de rattacher les recettes et les dépenses signées à l'exercice en cours. Elle modifie le résultat (comme si les dépenses et les recettes avaient réellement été exécutées en 2022).

Cela permet de ne pas peser sur l'équilibre de l'exercice suivant (2023).

Reste à réaliser dépenses (RAR)

362	Voirie et réseaux	886 333 €
361	Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	580 195 €
320	Équipement et conservation du patrimoine Bâti général	242 024 €
321	Équipement et conservation des installations sportives	228 158 €
322	Équipement et conservation du patrimoine Culturel	82 114 €
303	Véhicules	69 496 €
310	Enseignement	53 052 €
330	Études	39 378 €
372	Tourisme Commerces	35 952 €
364	Eclairage Public	35 583 €
302	Équipement matériel et outillage des services	30 627 €
301	Renouvellement logiciel et matériel informatique	4 074 €
360	Réserves foncières	- €
458	Travaux pour le compte de Tiers (Aires couvertes)	84 952 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	252 181 €
		2 624 119 €

Reste à réaliser recettes (RAR)

1321115	DSIL 2020 - Tranche 1 parking seul aménagement parking 91, 93 et 95 rue de la Resse	299 543 €
132	REGION : La Mole industrie	93 431 €
134171	Réhabilitation du rez-de-chaussée du 3 quai de l'Arnette en local commercial	31 436 €
134159	DETR 2019 Vidéo protection complément entrées de ville	31 417 €
134168	DETR 2021 Changement mode de chauffage maison de santé	11 450 €
458	Travaux pour le compte de Tiers (Remb. CACM pour Aires couvertes)	84 952 €
1068	Affectation du résultat	2 071 890 €
		2 624 119 €

BILAN DES GRANDES MASSES

BILAN DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2022

<u>FONCTIONNEMENT</u>					Autofinancement 2022	002 Excédent Cumulé BP 2023	
Résultat 2021	+	Recettes 2022	-	Dépenses 2022	=	Excédent BRUT 2022	
2 584 107,45 €		11 469 725,38 €		10 263 286,52 €		3 790 546,31 €	= 1 718 656,53 €
Excédent 2022 :		1 206 438,86 €					Variation excédent -865 450,92 €
<u>INVESTISSEMENT</u>					Besoin de Financement 2022	001 Résultat cumulé	
Résultat 2021	+	Recettes 2022	-	Dépenses 2022	=	Résultat BRUT 2022	
167 980,83 €		4 668 495,51 €		5 088 657,73 €		-252 181,39 €	-252 181,39
		-420 162,22 €					
		Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :		2 371 937,59 €			
		Montant des Restes à Réaliser en Recettes :		552 229,20 €			
						-2 071 889,78 €	

Compte tenu des dépenses et des recettes réalisées en 2022 (restes à réaliser inclus), l'équilibre de la section d'investissement est obtenu par un autofinancement de **2 071 890 €**, (1 206 439 € issus de l'excédent de fonctionnement 2022 et 865 451 € ponctionnés sur l'excédent cumulé).

Un emprunt de 400 000 € (15ans au taux de 0,65%) prévu au niveau des restes à réaliser a également été contracté.

L'emprunt initialement prévu à hauteur de 3 000 000 € au titre du budget 2022, a été réalisé à hauteur de 1 000 000 € (15 ans au taux de 2,70%).

Après le vote du compte administratif et l'affectation d'une partie de l'excédent brut nécessaire à la couverture du besoin de financement, l'excédent net cumulé d'un montant de 1 718 657 € sera repris au budget primitif 2023 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ». C'est le montant le plus bas de ces 20 dernières années.

Conclusion du bilan de l'exercice 2022

Afin d'en améliorer la compréhension il est proposé une présentation simplifiée de l'évolution des soldes de gestion.

CHAINE DE L'EPARGNE EN €		2019	2020	2021	2022	2022/2021
Produits	+	10 635 155 €	10 433 389 €	10 832 547 €	11 299 941 €	4,3%
Charges	-	8 475 100 €	8 520 572 €	8 835 122 €	9 486 386 €	7,4%
EPARGNE BRUTE (P-C)	=	2 160 056 €	1 912 817 €	1 997 425 €	1 813 555 €	-9,2%
Remboursement des emprunts	-	489 754 €	530 798 €	473 871 €	453 534 €	-4,3%
EPARGNE NETTE	=	1 670 302 €	1 382 020 €	1 523 555 €	1 360 022 €	-10,7%
Total des dépenses d'équipement		3 286 108 €	3 433 180 €	2 687 841 €	4 591 876 €	
% autofi par l'Epargne Nette		51%	40%	57%	30%	

L'épargne nette est égale à la capacité de la Ville à financer des projets d'investissement.

Nous retrouvons ici « l'effet ciseaux » qui est la résultante de l'augmentation trop rapide des charges de fonctionnement + 7,4% par rapport aux recettes qui progressent seulement de + 4,3%.

L'épargne nette par habitant (160 € en 2019) est désormais seulement de 131 € par habitant.

Nos dépenses d'équipement ne sont plus financées par notre épargne nette qu'à hauteur de 30%.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2022

Le Compte Administratif du Lotissement Secteur Est, dit Lotissement de la Clauze.

- 0,23 € H.T. de dépenses correspondant à un arrondi de TVA.
- 1 035,56 H.T. de dépenses correspondant aux frais de publication pour le choix d'une maîtrise d'œuvre concernant une éventuelle extension.
- Vente du lot 13, tranche 2, de 811 m² vendu à Monsieur Jordan HUIZENGA et Madame Elodie BARRELAS pour 36 553,12 € HT,
- 6 lots de la 1^{ère} tranche sur 25 lots (d'une superficie de 964m² à 1 496 m²) sont toujours à la vente (19 lots ont été vendus),
- 8 lots de la tranche 2 sont disponibles sur 23 lots (d'une superficie de 797 m² à 1 163m²), (15 lots ont à ce jour été vendus).

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2021		1 823 347,04 €
Travaux payés en 2022		1 035,79 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2021 (31 lots sur 48 sont vendus)	1 356 955,27 €	
Recettes encaissées en 2022 (cession 1 lot)	36 553,12 €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2022	1 393 508,39 €	1 824 382,83 €
Résultat (déficit au 31/12/2022)	430 874,44 €	

Reste 14 lots à la vente

Notre solde de trésorerie qui est commun au budget principal et au budget du lotissement supporte ce déficit de 430 874 €.